



REGLEMENT DE PROMOTION

# 1 mois offert

## ■ ARTICLE 1 – OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités de l'offre promotionnelle « 1 mois offert » en lien avec la gamme « Génération 100% Nous ».

## ■ ARTICLE 2 – CONDITIONS POUR BENEFICIER DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE

Tout nouvel adhérent à une formule de la gamme « Génération 100% Nous » (Formules 100% Nous, 125% Nous, 150% Nous, 200% Nous et 300% Nous) peut bénéficier de l'opération promotionnelle « 1 mois offert ». Le mois de cotisation offert sera le 12<sup>ème</sup> mois d'adhésion.

**Cette opération de promotion n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours au sein de la Mutuelle. Elle est réservée aux adhésions auprès de nos conseillers ou via notre site WEB ou nos partenaires comparateurs.**

## ■ ARTICLE 3 – CONDITIONS D'EXCLUSION

Les exclusions à l'offre promotionnelle « 1 mois offert » concernent :

- ✗ Les adhérents de la Mutuelle GSMC ayant déjà bénéficié d'une opération de promotion ou d'un geste commercial lors de l'année en cours (réduction sur cotisations ou mois gratuits)
- ✗ Les adhérents ayant déjà souscrit à la gamme « Génération 100% Nous » et ayant bénéficié de la réduction des 1 mois offerts et changeant de formule de cette même gamme
- ✗ Les adhérents radiés suite à un changement de formule dans la même offre (Génération 100% Nous) ou suite à impayés de cotisations
- ✗ Les adhérents à la gamme Génération 100% Nous effectuant un changement de formule sur la même gamme « Génération 100% Nous »

## ■ ARTICLE 4 – DURÉE

L'opération de promotion « 1 mois offert » se déroulera pour toute souscription réalisée au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026. Les organisateurs se réservent le droit de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération promotionnelle si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants. Les organisateurs pourront mettre fin à cette opération de gratuité à tout moment moyennant un avenant au présent règlement et une information préalable sur le site internet : <http://www.mutuelle-qsmc.fr/>

## ■ ARTICLE 5 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Mutuelle GSMC, en sa qualité de responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel relatifs aux personnes concernées aux fins de gestion de leur demande et, le cas échéant, de leur adhésion, de respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à elle, ainsi que de réalisation d'actions de prospection commerciale et d'enquêtes de satisfaction. Les traitements reposent, selon les cas, sur l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat, le respect d'obligations légales et l'intérêt légitime de la Mutuelle GSMC. Les données sont communiquées uniquement aux services habilités de la Mutuelle GSMC et, le cas échéant, à ses sous-traitants et partenaires liés par des engagements de confidentialité et de sécurité. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités poursuivies : pour les personnes n'ayant pas adhéré, dans la limite de trois (3) ans à compter du dernier contact, et pour les adhérents, pendant la durée de la relation contractuelle, puis en archivage pour la durée des prescriptions et obligations de conservation applicables.

Les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données, et peuvent également définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à la Mutuelle GSMC – Service Réclamations – Délégué à la protection des données, 95 Rue Jemmapes 59800 LILLE, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rgpd@mutuellegsmc.fr. Par ailleurs, à l'issue de ces démarches, en cas de difficultés dans l'exercice de leurs droits, l'adhérent a la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL sur son site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) (<https://www.cnil.fr/>).



**Mutuelle GSMC**

Siège social : 95 rue de Jemmapes - 59800 Lille - Tél. : 03 20 82 82 26  
[www.mutuelle-gsmc.fr](http://www.mutuelle-gsmc.fr) Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN n°324 310 614 TVA intra-communautaire : exonération article 261C du C.G.I.



**MUTUELLE GSMC**  
Santé - Prévoyance - Retraite